# Union Internationale des Télécommunications



# Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative CACE/435

Le 10 octobre 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

**Objet**: Commission d'études 9 des radiocommunications

- Adoption de 13 Recommandations révisées et de 3 nouvelles Recommandations par correspondance et approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)
- Suppression de 21 Recommandations

## Service fixe

Dans la Circulaire administrative CAR/244 datée du 22 juin 2007, 13 projets de Recommandation révisée et 3 projets de nouvelle Recommandation ont été présentés pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.3). La suppression de 21 Recommandations a également été proposée.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 22 septembre 2007. Quatre Administrations ont répondu en faveur de l'adoption et de l'approbation desdites Recommandations. Ces Administrations ont également été en faveur de la suppression de 21 Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que le numéro qui leur a été attribué. L'Annexe 2 fournit la liste des Recommandations supprimées.

Valery Timofeev Directeur du Bureau des radiocommunications

### Annexes: 2

#### Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 9 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

 Place des Nations
 Téléphone
 +41 22 730 51 11
 Télex 421 000 uit ch
 E-mail: itumail@itu.int

 CH-1211 Genève 20
 Téléfax
 Gr3: +41 22 733 72 56
 Télégramme ITU GENEVE
 http://www.itu.int/

 Suisse
 Gr4: +41 22 730 65 00
 http://www.itu.int/

## ANNEXE 1

# Titres des Recommandations approuvées

Doc. 9/134(Rév.1)

Doc. 9/135(Rév.1)

Doc. 9/136(Rév.1)

Doc. 9/139(Rév.1)

Doc. 9/140(Rév.1)

Doc. 9/146(Rév.1)

Recommandation UIT-R F.1094-2

Dégradations maximales admissibles de la qualité en matière d'erreur et de disponibilité pour les systèmes hertziens fixes numériques, dues aux brouillages radioélectriques provenant d'émissions et de rayonnements d'autres sources

Recommandation UIT-R F.1495-1

Critères de brouillage à appliquer pour protéger le service fixe contre les brouillages cumulatifs variables dans le temps causés par d'autres services de radiocommunication partageant la bande 17,7-19,3 GHz à titre coprimaire

Recommandation UIT-R F.1669-1

Critères de protection des systèmes hertziens fixes fonctionnant dans les bandes 37-40 GHz et 40,5-42,5 GHz contre les brouillages causés par des satellites en orbite géostationnaire

Recommandation UIT-R F.592-4

Glossaire des termes utilisés pour le service fixe

Recommandation UIT-R F.1819

Protection du service de radioastronomie dans la bande 48,94-49,04 GHz contre les rayonnements non désirés causés par les HAPS dans les bandes 47,2-47,5 GHz et 47,9-48,2 GHz

Recommandation UIT-R F.1490-1

Prescriptions génériques pour les systèmes d'accès hertzien fixe

# Recommandation UIT-R F.1103-1

Doc. 9/147(Rév.1)

Prescriptions et techniques de base applicables aux systèmes d'accès hertzien fixe fonctionnant dans les bandes au-dessous de 3 GHz pour la fourniture de connexions hertziennes aux abonnés des zones rurales

Recommandation UIT-R F.383-8

Doc. 9/149(Rév.1)

Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes de grande capacité fonctionnant dans la partie inférieure de la bande des 6 GHz (5 925-6 425 MHz)

Recommandation UIT-R F.384-10

Doc. 9/150(Rév.1)

Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes numériques de moyenne et grande capacités fonctionnant dans la partie supérieure de la bande des 6 GHz (6 425-7 125 MHz)

Recommandation UIT-R F.386-8

Doc. 9/151(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande des 8 GHz (7 725-8 500 MHz)

Recommandation UIT-R F.385-9

Doc. 9/152(Rév.1)

Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande des 7 GHz (7 110-7 900 MHz)

Recommandation UIT-R F.1820

Doc. 9/153(Rév.1)

Puissance surfacique aux frontières internationales des stations placées sur des plates-formes à haute altitude (HAPS) fournissant des services d'accès hertziens fixes, en vue de protéger le service fixe dans les pays voisins dans les bandes 47,2-47,5 et 47,9-48,2 GHz

# Recommandation UIT-R F.1821

Doc. 9/158(Rév.1)

# Caractéristiques des systèmes perfectionnés de radiocommunication numérique en ondes décamétriques

Recommandation UIT-R F.746-9

Doc. 9/160(Rév.1)

Disposition radioélectrique pour les systèmes du service fixe

Recommandation UIT-R F.1099-4

Doc. 9/161(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes numériques de moyenne et grande capacités fonctionnant dans la partie supérieure de la bande des 4 GHz (4 400-5 000 MHz)

Recommandation UIT-R F.497-7

Doc. 9/162(Rév.1)

Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande des 13 GHz (12,75-13,25 GHz)

# ANNEXE 2 Liste des Recommandations supprimées

Recommandation UIT-R F.	Titre	Document justifiant la suppression
283-5	Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes analogiques ou numériques de faible et moyenne capacités utilisant la bande des 2 GHz	9/145(Rév.1)
342-2	Système de correction automatique des erreurs pour signaux télégraphiques transmis par circuits radioélectriques	9/157
345	Distorsion télégraphique	<u>9/157</u>
347	Classification des systèmes radiotélégraphiques à plusieurs voies pour liaisons à grande distance employant des fréquences inférieures à 30 MHz environ et désignation des voies dans ces systèmes	9/157
390-4	Définitions des termes et références concernant les circuits fictifs de référence et les conduits numériques fictifs de référence pour les faisceaux hertziens	9/138
392	Circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence ayant une capacité supérieure à 60 voies téléphoniques	9/138
393-4	Puissance de bruit admissible sur le circuit fictif de référence, pour les faisceaux hertziens de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence	9/138
518-1	Système télégraphique ARQ simplex à une seule voie	9/157
519	Système télégraphique ARQ duplex à une seule voie	9/157
555-1	Bruit admissible sur le circuit fictif de référence des faisceaux hertziens de télévision	9/138
596-1	Interconnexion de faisceaux hertziens numériques	9/145(Rév.1)
700-2	Algorithme de mesure de la qualité en matière d'erreur et de la disponibilité pour les liaisons par faisceaux hertziens numériques à l'interface fonctionnant au débit binaire du système	9/145(Rév.1)
745-1	Recommandations de l'UIT-R relatives aux faisceaux hertziens analogiques y compris celles qui ont été supprimées	9/138
753	Méthodes et caractéristiques préférées pour la surveillance et la protection des faisceaux hertziens numériques	9/145(Rév.1)
754	Faisceaux hertziens fonctionnant dans les bandes 8 et 9, destinés à assurer des communications téléphoniques interurbaines dans les zones rurales	9/145(Rév.1)

Recommandation UIT-R F.	Titre	Document justifiant la suppression
756	Systèmes AMRT point à multipoint utilisés comme concentrateurs radioélectriques	9/145(Rév.1)
762-2	Caractéristiques principales des systèmes de télécommande et télésurveillance pour stations d'émission et de réception en ondes décamétriques	9/157
1104	Caractéristiques des systèmes radioélectriques point à multipoint utilisés pour la connexion RNIS dans la portion de qualité locale du réseau	9/145(Rév.1)
1241	Dégradation de la qualité de fonctionnement due au rouillage causé par d'autres services partageant les mêmes bandes de fréquences à titre primaire avec les faisceaux hertziens numériques fonctionnant à un débit égal ou supérieur au débit primaire et pouvant faire partie de la section internationale d'un conduit fictif de référence de 27 500 km	9/138
1331	Dégradation de la qualité de fonctionnement des faisceaux hertziens analogiques de télévision due aux brouillages causés par d'autres services utilisant en partage et à titre primaire les mêmes bandes de fréquences	9/138
1398	Dégradation de la qualité de fonctionnement des faisceaux hertziens numériques fonctionnant à un débit égal ou supérieur au débit primaire et pouvant faire partie du tronçon national d'un conduit fictif de référence de 27 500 km, due aux brouillages causés par les autres services utilisant en partage les mêmes bandes de fréquences à titre primaire	9/138